

Fiche de données de sécurité Conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission : 04/11/2021

Date de révision: 15/12/2022 Version : 5.0

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE.

1.1 Identificateur de produit.

Nom du produit: WI HOME GLASS

Code du produit: 132001

UFI: 5HNV-607V-V005-SDGQ

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Nettoyant vitres concentré.

Usages non recommandés:

Usages différents de ceux recommandés.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

GEH

Parc d'Activités des Cortots

12 rue des Cortots - 21121 Fontaine-lès-Dijon, France Tél : 0810 026 826 - geh@geh.fr – www.geh.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence: 03 83 22 50 50 (Centre Antipoison de Nancy-Hôpital Central)

Numéro ORFILA (INRS):+33(0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS.

2.1 Classification de la substance ou du mélange.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 et ses adaptations:

Eye Dam. 1 : Provoque de graves lésions des yeux. Flam. Liq. 3 : Liquide et vapeurs inflammables. STOT SE 3 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Skin Corr. 1 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage.

Étiquetage conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:







Mention d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.



Fiche de données de sécurité Conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission : 04/11/2021

Date de révision: 15/12/2022 Version: 5.0

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements

contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. P305+P351+P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Contient:

propan-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol

2.3 Autres dangers.

Le mélange ne contient pas de substances classées PBT.

Le mélange ne contient pas de substances classées vPvB.

Le mélange ne contient pas de substances avec des propriétés perturbant le système endocrinien.

En conditions normales d'utilisation et dans sa forme originale, le produit ne présente pas d'autres dangers pour la santé et pour l'environnement.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

3.1 Substances.

Pas Applicable.

3.2 Mélanges.

Substances qui présentent des risques pour la sante ou pour l'environnement conformément a le Règlement (CE) No.1272/2008, qui ont une limite d'exposition professionnelle assignée, qui sont classifiées comme PBT/vPvB ou qui figurent sur la liste des substances candidates:

	•		(*)Classification Règlement (CE) No 1272/2008	
Identifiants	Nom	Concentration	Classification	Limites de concentration spécifiques et Estimation de la toxicité aiguë
Index No: 603-117- 00-0 CAS No: 67-63-0 CE No: 200-661-7 Registration No: 01- 2119457558-25-XXXX	[2] propan-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol	20 - 50 %	Eye Irrit. 2, H319 - Flam. Liq. 2, H225 - STOT SE 3, H336	-
CAS No: 68439-57-6	acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium	1 - 10 %	Skin Irrit. 2, H315	-
CAS No: 7320-34-5 CE No: 230-785-7 Registration No: 01- 2119489369-18-XXXX	pyrophosphate de tétrapotassium	1 - 10 %	Eye Irrit. 2, H319	-
Index No: 019-002- 00-8 CAS No: 1310-58-3 CE No: 215-181-3 Registration No: 01- 2119487136-33-XXXX	[2] hydroxyde de potassium, potasse caustique	0 - 0.5 %	Acute Tox. 4 *, H302 - Skin Corr. 1A, H314	Skin Corr. 1A, H314: C ≥ 5 % Skin Corr. 1B, H314: 2 % ≤ C < 5 % Skin Irrit. 2, H315: 0,5 % ≤ C < 2 % Eye Irrit. 2, H319: 0,5 % ≤ C < 2 %

^(*) Le texte complet des phrases H est détaillé dans le rubrique 16 de cette fiche de sécurité.

^{*} Voir le règlement (CE) n ° 1272/2008, annexe VI, section 1.2.



Fiche de données de sécurité Conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission : 04/11/2021

Date de révision: 15/12/2022 Version : 5.0

[2] Substance avec une valeur limite d'exposition professionnelle nationale (voir section 8.1).

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS.

4.1 Description des mesures de premiers secours.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation.

Mettre la victime de l'accident à l'air libre, la maintenir au chaud et en position de repos, si sa respiration est irrégulière ou s'interrompt, pratiquer sur cette dernière la technique de la respiration artificielle. Ne rien lui administrer par voie orale. Si la victime est inconsciente, la mettre dans une position adéquate et demander l'aide d'un médecin.

En cas de contact avec les yeux.

Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en étirant régulièrement les paupières vers le haut et demander l'aide d'un médecin. Ne pas permettre à la personne de se frotter l'œil affecté.

En cas de contact avec la peau.

Retirer les vêtements souillés. Nettoyer vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou tout produit nettoyant adapté. NE JAMAIS utiliser de solvants ou diluants.

En cas d'ingestion.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. Maintenir la victime en position de repos. NE JAMAIS provoquer le vomissement.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Produit corrosif, tout contact avec les yeux ou avec la peau peut provoquer des brûlures, l'ingestion ou l'inhalation peuvent provoquer des blessures internes. Si cela se produit, consulter immédiatement un médecin. Le contact avec les yeux peut causer des dommages irréversibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Consultez immédiatement un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas se faire vomir. Si la personne vomit, liberez les voies aériennes. Couvrir avec un pansement stérile sec. Protéger la zone affectée de la friction ou pression.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

Produit inflammable, il faut prendre les mesures de prévention nécessaire pour écarter les dangers, en cas d'incendie il est recommandé d'appliquer les mesures suivantes:

5.1 Moyens d'extinction.

Moyens d'extinction appropriés:

Extincteur de type poudre ou CO2. En cas d'incendies plus importants il est aussi possible d'utiliser de la mousse résistante à l'alcool ou pulvériser de l'eau.

Moyens d'extinction inappropriés:

Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau. En presence de tension électrique ne pas utiliser de l'eau ou de la mousse comme moyen d'extinction.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

Risques particuliers.

L'exposition aux substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

En cas d'incendie, et en fonction de son ampleur peut atteindre se produire:

- Vapeurs ou gaz inflammables



Fiche de données de sécurité Conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission : 04/11/2021

Date de révision: 15/12/2022 Version : 5.0

5.3 Conseils aux pompiers.

Rafraîchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent. Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction d'un incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau. Suivez les instructions du plan ou des plans d'urgence et d'évacuation incendie si elles sont disponibles.

Équipement de protection anti-incendies.

En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire. Au cours de l'extinction et en fonction de l'ampleur et la proximité de feu, il peut être nécessaire des gants de protection chimique et l'équipement de protection supplémentaires, costumes réfléchissants de chaleur ou des combinaisons étanches au gaz.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Éliminer les points possibles d'inflammation et ventiler les locaux. Ne pas fumer. Éviter de respirer les fumées. Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement, éviter dans la mesure du possible de le déverser.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Retenir et récupérer le produit déversé avec un matériau absorbant inerte (terre, sable, vermiculite, terre de diatomée...) et nettoyer immédiatement la zone avec un décontaminant approprié.

Déposer les déchets dans des récipients fermés et adaptés en vue de leur élimination, conformément aux normes locales et nationales (voir rubrique 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.

Pour l'ultérieure élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites dans la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au niveau du sol. Elles peuvent former en se combinant avec l'air des mélanges explosifs. Éviter la formation de concentrations de vapeur dans l'air, inflammables ou explosives; éviter des concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition dans le travail. Le produit ne peut être utilisé que dans des zones où toute flamme non protégée ou toute source de chaleur ont été supprimées. Le réseau électrique doit être adéquatement protégé et aux normes.

Le produit peut se charger d'électricité statique: lors du transvasement du produit utiliser toujours des prises de terre. Les opérateurs doivent toujours être équipés de chaussures et de vêtements anti-statiques et les sols doivent être conducteurs.

Garder le produit dans son conditionnement bien fermé, loin de toute source de chaleur, étincelles ou feu. Ne jamais utiliser d'outil susceptible de produire des étincelles. Pour la protection personnelle se reporter à la section 8.

Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application du produit.

Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail.

Ne jamais utiliser la pression pour vider les containers, ces derniers n'ayant pas été conçus pour résister à la pression. Conserver le produit dans un récipient de même matériau que le récipient ou container original.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Magasiner le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette. Conserver les containers entre 5 et 25 °C, dans un endroit sec et bien aéré, à l'écart de toute source de chaleur et protégé de la lumière du soleil. Garder à l'écart de toute flamme. Éloigner de tout agent oxydant ou matériau hautement acide ou alcalin. Ne pas fumer. Refuser l'accès au personnel non autorisé. Une fois ouvert, tout container doit être précautionnement refermé et positionné verticalement afin d'éviter toute chute ou renversement.



Fiche de données de sécurité Conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission : 04/11/2021

Date de révision: 15/12/2022 Version : 5.0

Le produit n'est pas affecté par la Directive 2012/18/UE (SEVESO III).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Multi-usages concentré.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

8.1 Paramètres de contrôle.

Limite d'exposition pendant le travail pour:

Nom	N. CAS	Pays	Valeur limite	ppm	mg/m³
propan-2-ol, alcool isopropylique,	67-63-0	France [1]	Huit heures		
isopropanol			Court terme	400	980
hydroxyde de potassium, potasse	1210 50 2	Eranco [1]	Huit heures		
caustique	1310-58-3 Fra	France [1]	Court terme		2

^[1] Selon la liste de Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France adoptés par Institut national de la recherche scientifique.

Le produit ne contient pas de substances avec des Valeurs Limites Biologiques.

Niveaux de concentration DNEL/DMEL:

Nom	DNEL/DMEL	Туре	Valeur
70	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	500 (mg/m³)
\@\\	DNEL (Consommateur s)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	89 (mg/m³)
propan-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol CAS No: 67-63-0 EC No: 200-661-7	DNEL (Travailleurs)	Cutané, Chronique, Effets systémiques	888 (mg/kg bw/day)
EC NO. 200-001-7	DNEL (Consommateur s)	Cutané, Chronique, Effets systémiques	319 (mg/kg bw/day)
	DNEL (Consommateur s)	Oral, Chronique, Effets systémiques	26 (mg/kg bw/day)
pyrophosphate de tétrapotassium CAS No: 7320-34-5 EC No: 230-785-7	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	2,79 (mg/m³)

DNEL : Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.

DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.

Niveaux de concentration PNEC:

Nom	Détails	Valeur
	eau (eau douce)	140,9 (mg/L)
propan-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol	eau (eau de mer)	140,9 (mg/L)
CAS No: 67-63-0	eau (rejets intermittents)	140,9 (mg/L)
EC No: 200-661-7	sédiment (eau douce)	552 (mg/kg
	, , ,	sediment dw)



Fiche de données de sécurité Conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission : 04/11/2021

Date de révision: 15/12/2022 Version : 5.0

sédiment (eau de mer)	552 (mg/kg
	sediment dw)
Soil	28 (mg/kg
	soil dw)
STP	2251 (mg/L)
oral (Hazard for predators)	160 (mg/kg
, , , , ,	food)

PNEC: Predicted No Effect Concentration, (Concentration prévue sans effet) concentration de la substance en dessous de laquelle ne sont pas prévus d'effets défavorables dans le comportement environnemental.

8.2 Contrôles de l'exposition.

Mesures d'ordre technique:

Prévoir un système d'aération adapté, au moyen de l'installation d'une unité d'extraction- ventilation locale ainsi que d'un système général d'extraction.

Concentration:	100 %					
Utilisation(s):	Multi-usages conce	ntré.				
Protection respi	ratoire:					
Si l'on applique les individuelle.	mesures techniques reco	mmandées, il n'est p	oas nécessaire de porter u	n équipement de pr	otection	
	!					
Protection des n						
PPE:	Gants non jetables de				nm .	
Caractéristiques:		Marquage «CE» Catégorie III. Vérifier la liste de produits chimiques contre lesquels le gant a été testé.				
Normes CEN:	EN 374-1, En 374-2, E	N 374-3, EN 420				
			cer les gants fréguemmen	t afin de garantir gu	ı'ils sont	
Maintenance:	Il faudra établir un calendrier pour remplacer les gants fréquemment afin de garantir qu'ils sont remplacés avant d'être contaminés. L'utilisation de gants contaminés peut s'avérer plus dangereuse que					
	la non utilisation, car le contaminant peut s'accumuler sur le matériel de composition du gant.					
	Pemplacer les gants s'ils présentent des runtures, des fissures ou des déformations, et lorsque la saleté					
Observations:	ations: extérieure peut les rendre moins résistants.				oroque la salete	
	PVC (Polychlorure de	Temps de pénétra	tion	Epaisseur du		
Matériaux:	vinyle)	(min.):	> 480	matériau (mm):	0,35	
Protection des y		<u> </u>		material (min)		
PPE:	Lunettes de protection	avec monture intéc	ırale			
				intégrale pour		
Caractéristiques:	aractéristiques: Marquage «CE» Catégorie II. Lunettes de protection avec monture intégrale pour se protéger contre la poussière, la fumée, les brouillards et les vapeurs.					
Normes CEN:						
NOTTIES CEN.	EN 165, EN 166, EN 167, EN 168					
Maintenance:	La visibilité au travers des lunettes doit être optimale, c'est pourquoi il faut les nettoyer tous les jours et les désinfecter réqulièrement, conformément aux instructions du fabricant.					
					a aaufiaiallaa	
Observations:			ttes présentant une coule	ur jaunaire, des ray	ares superficielles	
	ou plus profondes, etc					
Protection de la						
Si I'on applique les	mesures techniques reco	mmandées, il n'est p	oas nécessaire de porter u	n équipement de pr	otection	

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

État physique: Liquide

Couleur: Bleu Odeur: Floral

individuelle.

Seuil olfactif: Non disponible Point de fusion: Non disponible Point de congélation: Non disponible



Fiche de données de sécurité Conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission : 04/11/2021

Date de révision: 15/12/2022 Version : 5.0

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: >=100 °C (Estimation sur la base des indications du

Réglement (CE) N°1272/2008) Inflammabilité: Non disponible

Limites inférieure d'explosion: Non disponible Limites supérieure d'explosion: Non disponible

Point d'éclair: 28 °C

Température d'auto-inflammation: Non disponible Température de décomposition: Non disponible

pH: 12,5 (+/- 0,5) (100%)

Viscosité cinématique: Non disponible

Solubilité: Non disponible Hydro solubilité: Non disponible Liposolubilité: Non disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): Non disponible

Pression de vapeur: Non disponible Densité absolue: Non disponible

Densité relative: 0,99 (+/- 0,05) (Densimètre oscillant)

Densité de vapeur relative: Non disponible Caractéristiques des particules: Non disponible

9.2 Autres informations.

Informations concernant les classes de danger physique

Liquides inflammables:

Combustion entretenue: Oui.

Autres caractéristiques de sécurité

Viscosité: Non disponible Point de goutte: Non disponible Scintillation: Non disponible

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

10.1 Réactivité.

Si les conditions de stockage sont respectées, aucune réaction dangereuse n'est produite

10.2 Stabilité chimique.

Instable en contact avec:

- Acides

10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

Liquide et vapeurs inflammables.

Peut produire une neutralisation en étant en contact avec des acides

10.4 Conditions à éviter.

Eviter les conditions suivantes

- Haute température
- Décharges statiques
- Contact avec des matériaux incompatibles
- Eviter le contact avec des acides
- Eviter les températures près ou au-dessus du point d'inflammation. Ne pas chauffer des contenants fermés. Éviter la lumière directe du soleil et le réchauffement qui peuvent provoquer un risque d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles.

Eviter les matières suivantes :

- Acides
- Matières explosives
- Matières toxiques
- Matières comburantes



Fiche de données de sécurité Conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission : 04/11/2021

Date de révision: 15/12/2022 Version : 5.0

10.6 Produits de décomposition dangereux.

Selon les conditions d'utilisation, peuvent se générer les produits suivants :

- Vapeurs ou gaz corrosifs

En cas d'incendie des substances dangereuses issues de la décomposition peuvent se répandre, telles que le monoxyde ou dioxyde de carbone, la fumée et les oxydes de nitrogène.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

MÉLANGE IRRITANT. L'inhalation d'émanations dues à la vaporisation ou de particules en suspension dans l'air peut causer des problèmes d'irritations du tractus respiratoire. Elle peut également occasionner de graves problèmes respiratoires, une altération du système nerveux central et dans des cas extrêmes, induire une perte de conscience.

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008.

Les projections du produit dans les yeux peuvent provoquer des irritations et causer des dommages réversibles.

Information Toxicologique des substances présentes dans la composition.

Now	Toxicité aigue			
Nom	Туре	Essai Espèce	Valeur	
	Oral	LD50 Rat [1] Gigiena i Sanitariya. Fo Vol. 43(1), Pg. 8, 1978	5050 mg/kg bw [1] or English translation, see HYSAAV.	
propan-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol	Cutané	LD50 Rabbit 12800 mg/kg bw [1] [1] Raw Material Data Handbook, Vol.1: Organic Solvents, 1974. Vol. 1, Pg. 100, 1974		
CAS No: 67-63-0 EC No: 200-661-7	Inhalation	LC50 Rat [1] OECD Guideline 403 (A	>10000 ppm (6 h) [1] Acute Inhalation Toxicity), study	
101	Oral	LD50 Rat	4000 mg/kg	
pyrophosphate de tétrapotassium	Cutané			
CAS No: 7320-34-5 EC No: 230-785-7	Inhalation			

a) toxicité aiguë;

Données non concluantes pour la classification.

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

Produit classé:

Corrosif cutanée, Catégorie 1: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Produit classé:

Lésions oculaires graves, Catégorie 1: Provoque de graves lésions des yeux.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Données non concluantes pour la classification.

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

Données non concluantes pour la classification.

f) cancérogénicité;

Données non concluantes pour la classification.

g) toxicité pour la reproduction;

Données non concluantes pour la classification.



Fiche de données de sécurité Conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission : 04/11/2021

Date de révision: 15/12/2022 Version : 5.0

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique;

Toxicité spécifique pour certains organes cibles résultant d'une exposition unique, Catégorie 3: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;

Données non concluantes pour la classification.

j) danger par aspiration.

Données non concluantes pour la classification.

11.2 Informations sur les autres dangers.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de composants ayant des propriétés perturbant le système endocrinien avec des effets sur la santé humaine.

Autres informations

Il n'existe pas d'information disponible sur d'autres effets indésirables sur la santé.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

12.1 Toxicité.

Na	30	Écotoxicité				
Nom	Туре	Essai	Espèce	Valeur		
	0)	LC50	Fish	9640 mg/l (96 h) [1]		
	Poissons	[1] Brooke, L.T., D.J. Call, D.L. Geiger, and C.E. Northcott 1984. Acute Toxicities of Organic Chemicals to Fathead Minnows (Pimephales promelas), Vol. 1. Center for Lake				
propan-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol		Superior Environmental Stud., Univ.of Wisconsin-Superior, Superior, WI:414				
	Invertébrés	LC50	Crustacean	1400 mg/l (48 h) [1]		
200	aquatiques		an, R.A.A. 1974. Tox Bull. 5:116-118	cicity of Oil-Sinking Agents.		
		Toxicity threshold	Scenedesmus quadricauda	1800 mg/L (7 d) [1]		
CAS No: 67-63-0 EC No: 200-661-7	Plantes aquatiques	Pollutants t	on Inhibition Test, W	Thresholds of Water nd Protozoa in the Cell /ater Research Vol. 14. pp.		

12.2 Persistance et dégradabilité.

Il n'y a pas d'information sur la biodégradabilité des substances présentes.

Il n'y a pas d'information sur la dégradabilité des substances présentes.

Aucune information n'est disponible sur la persistance et la dégradabilité du produit.

Les agents de surface contenus dans ce produit répondent aux critères de biodégradabilité stipulés dans le Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données qui justifient cette affirmation sont à la disposition des autorités compétentes qui en font la demande.

12.3 Potentiel de bioaccumulation.

Information relative à la Bioaccumulation des substances présentes.

Nom	Bioaccumulation			
Noill	Log Pow	BCF	NOECs	Niveau



Fiche de données de sécurité Conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission : 04/11/2021

Date de révision: 15/12/2022 Version : 5.0

propan-2-ol, alcool isoprop	pylique, isopropanol	0,05	_	_	Très faible
CAS No: 67-63-0	EC No: 200-661-7	0,03			TTC5 Table

12.4 Mobilité dans le sol.

Aucune information n'est disponible sur la mobilité dans le sol. Éviter tout déversement dans les égouts ou les cours d'eau. Éviter qu'il ne pénètre dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Aucune information n'est disponible sur les résultats de l'évaluation PBT et vPvB du produit

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien.

Ce produit ne contient pas de components avec des propriétés propriétés perturbant le système endocrinien dans l'environnement.

12.7 Autres effets néfastes.

Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes pour l'environnement.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.

Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Transporter selon les normes ADR/TPC pour le transport routier, les RID par chemin de fer, les IMDG pour le transport maritime et les ICAO/IATA pour le transport aérien.

Terre: Transport par route: ADR, Transport par chemin de fer: RID. Documentation de transport: Lettre de port et Instructions écrites.

Mer: Transport par bateau: IMDG.

Documentation de transport: Connaissement d'embarquement.

<u>Air</u>: Transport en avion: IATA/ICAO.

Document de transport: Connaissement aérien.

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification.

Nº ONU: 2924

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU.

Description:

ADR/RID: UN 2924, LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (CONTIENT PROPAN-2-OL ALCOOL ISOPROPYLIQUE ISOPROPANOL / HYDROXYDE DE POTASSIUM POTASSE CAUSTIQUE), 3 (8), GE III, (D/E)

IMDG: UN 2924, LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (CONTIENT PROPAN-2-OL ALCOOL ISOPROPYLIQUE

ISOPROPANOL / HYDROXYDE DE POTASSIUM POTASSE CAUSTIQUE), 3 (8), GE III

OACI/IATA: UN 2924, LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (CONTIENT PROPAN-2-OL ALCOOL ISOPROPYLIQUE ISOPROPANOL / HYDROXYDE DE POTASSIUM POTASSE CAUSTIQUE), 3 (8), GE III

14.3 Classe(s) de danger pour le transport.

Classe(s): 3

14.4 Groupe d'emballage.

Groupe d'emballage: III



Fiche de données de sécurité Conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission : 04/11/2021

Date de révision: 15/12/2022 Version : 5.0

14.5 Dangers pour l'environnement.

Contaminant marin: Non

Transport par bateau, FEm - Fiches d'urgence (F - Incendie, S - Dispersions): F-E,S-C

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

Etiquettes: 3, 8





Numéro de danger: 38

ADR LQ: 5 L IMDG LQ: 5 L ICAO LQ: 1 L

Dispositions pour le transport en vrac ADR: Transport en vrac non autorisée par l'ADR Procéder conformément au point 6.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI.

Le produit n'est pas transporté en vrac.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION.

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Contient conformément au Règlement (EC) No 648/2004 relatif aux détergents:

agents de surface anioniques	< 5%
phosphates	< 5%
agents de surface non ioniques	< 5%
agents de surface amphotères	< 5%
parfums	

Classification du produit en accord avec l'Annexe I de la Directive 2012/18/UE (SEVESO III): N/A
Le produit n'est pas affecté par le Règlement (UE) No 528/2012 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des biocides.
Le produit ne se trouve pas affecté par le processus établi dans le Règlement (UE) No 649/2012, relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

Il n'a pas procédé à une évaluation de la sécurité chimique du produit.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS.

Texte complet des phrases H apparaissant dans la rubrique 3:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



Fiche de données de sécurité Conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission : 04/11/2021

Date de révision: 15/12/2022 Version : 5.0

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Codes de classification:

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë (voie orale), Catégorie 4 Eye Dam. 1 : Lésions oculaires graves, Catégorie 1 Eye Irrit. 2 : Irritation oculaire, Catégorie 2 Flam. Liq. 2 : Liquide inflammable, Catégorie 2 Flam. Liq. 3 : Liquide inflammable, Catégorie 3

STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles résultant d'une exposition unique, Catégorie 3

Skin Corr. 1 : Corrosif cutanée, Catégorie 1 Skin Corr. 1A : Corrosif cutanée, Catégorie 1A Skin Irrit. 2 : Irritant pour la peau, Catégorie 2

Modifications par rapport à la version précédente:

Raison de la révision :

Version 2. Adaptation Section 1, Section 2, Section 7, Section 8, Section 9 et Section 10.

Version 3. Adaptation Section 2, Section 9. Versión 4. Adaptation Rubrique 1, Rubrique 2

Version 5. Adaptation conformément au règlement (UE) 878/2020

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Dangers physiques D'après les données d'essais

Dangers pour la santé Méthode de calcul Dangers pour l'environnement Méthode de calcul

Il est recommandé de suivre une formation basique sur la sécurité et l'hygiène au travail, pour pouvoir manipuler correctement le produit.

Abréviations et acronymes utilisés:

ADR/RID: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route.

BCF: Factor de bioconcentration. CEN: Comité européen de normalisation.

DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.

DNEL: Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en

dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.

EC50: Concentration efficace moyenne.

PPE: Équipements de protection individuelle.

IATA: Association Internationale de Transport Aérien.

OACI: Organisation de l'aviation civile internationale.

IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses.

LC50: Concentration létale, 50%.

LD50: Dose létale, 50%.

NOEC: Concentration sans effet observé.



Fiche de données de sécurité Conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission : 04/11/2021

Date de révision: 15/12/2022 Version : 5.0

PNEC: Predicted No Effect Concentration, (Concentration prévue sans effet) concentration de la substance en dessous de laquelle ne sont pas prévus d'effets défavorables dans le comportement environnemental.

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer.

Principales références de la litterature et sources de données:

http://eur-lex.europa.eu/homepage.html

http://echa.europa.eu/

Règlement (UE) 2020/878.

Règlement (CE) No 1907/2006.

Règlement (CE) No 1272/2008.

Les informations contenues dans cette fiche de Sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020 modifiant l'Annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances et mélanges chimiques (REACH).

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle.Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.